



- PLAN LOCAL D'URBANISME -

6.9 Plan de Prévention liés au Risque Naturels (PPR)

La commune d'Eauze est soumise à un PPR :

- « Retrait-Gonflement des argiles », disponible en mairie ou sur le site internet de la préfecture du Gers.

<http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-inondation-retrait-gonflement-argiles-sismique/Risque-retrait-gonflement-des-argiles-RGA/Toutes-les-communes-du-Gers-concernees-par-un-PPR-rga>

- « Inondation », en cours de réalisation et disponible en mairie ou sur le site internet de la préfecture du Gers.

Plan du PPRGa
Zones hachurées soumise à
un aléa, règlement écrit du
PPRGa à consulter

